



COMPETITIONS JEUNES

MISE à JOUR



REMISES PARTIELLES

Les rencontres suivantes sont reprogrammées au Samedi 16 Novembre 2024 :

U17 D2 – GROUPE A
US SAINT POL / SC SAINT NICOLAS

U17 D2 – GROUPE B
US ANNEZIN / AS VIOLAINES

U17 D2 – GROUPE C
OC COJEUL / AS PONT à VENDIN

Les rencontres suivantes sont reprogrammées au Dimanche 17 Novembre 2024 :

U16 D3 – GROUPE C
AS BREBIERES (b) / AS BREBIERES

U15 D5 – GROUPE A
AS VALLEE de la TERNOISE / USO BRUAY (b)

U15 D5 – GROUPE B
FC TORTEQUESNE / AS BAILLEUL

U15 à 8 – GROUPE C
CALONNE / R. ESTREE BLANCHE

ENIEME RAPPEL

ALTERNANCES :

Seules les demandes concernant les catégories JEUNES des U14 aux U18 sont prises en compte ; les dates des calendriers Ligue, Féminines, Vétérans et Seniors ne correspondant pas.

DEROGATIONS : Articles 92 et 93 des Règlements Généraux du District ARTOIS :

Peuvent être accordées avec l'accord du club adverse et doivent être confirmées par la Commission en respectant les délais afin d'en informer la Commission des Arbitres.

pour le WEEK-END : Doivent être établies **au plus tard pour le mercredi 12 heures pour les D2 à D5** avant la date de la rencontre et la réponse du club adverse doit parvenir **au plus tard pour le jeudi 12 heures**, la réponse du District (positive ou négative) intervenant **au plus tard pour le vendredi 10 heures**.

durant la SAISON : A savoir pour une bonne organisation des championnats (*Changements de dates*) :

- L'entraîneur ou éducateur n'étant pas OBLIGATOIRE dans les Règlements Généraux du District, les demandes concernant leur absence ne seront plus acceptées.

- 1 seule dérogation motivée sera accordée durant la saison.
- Aucune ne sera accordée avant la trêve (gestion des arrêtés municipaux).
- Les dérogations seront accordées lors des week-ends des vacances scolaires.
- Les demandes pour voyage scolaire en fin d'année ne seront accordées que si la demande est formulée 3 mois à l'avance (1^{er} avril).
- Aucune dérogation de date ne sera accordée pour les D1 lors des 2 dernières journées de championnat.

REPORTS :

- Toute demande formulée au cours de la semaine précédant la rencontre sera automatiquement refusée en cas de motif non valable (*ex : Manifestation organisée dans la commune, accord entre les 2 entraîneurs, rencontre à LENS, ...*); il en est de même pour celle concernant l'occupation des installations, la rencontre pourra être inversée.
- Les rencontres reportées SANS l'accord de la Commission seront considérées FORFAIT pour les 2 équipes (*Demande de dérogation à faire*).

DEMANDES DE RENSEIGNEMENT :

Toute demande doit obligatoirement passer par le mail sécurisé du club et envoyé au secrétariat du district, qui transmettra à la commission. Les mails non envoyés par la boîte sécurisée du club ne seront pas analysés et aucune réponse ne sera apportée.

MISE A JOUR DES COORDONNEES CLUBS :

Il arrive régulièrement que la commission ne peut pas joindre les clubs car les coordonnées CLUB (numéros de téléphone) ne sont mises à jour ou présentes sur le site (président et/ou secrétaire et/ou correspondant du district) . Pensez à les mettre à jour.

Pour la commission jeunes :
Marc TINCHON
Pascal WATEL